RAPPORT GÉNÉRAL

Fait au Comité de vaccine du département des Basses-Pyrénées, dans sa séance du 15 janvier, au nom de sa commission de correspondance.

Une découverte du plus grand intérêt pour l'humanité, puisqu'elle devait fixer le sort du septième de l'espèce humaine, la vaccine avait été rendue publique en Angleterre dans le mois de juin 1798; elle avait déjà fixé l'attention de la France, et en particulier de la faculté de médecine de Paris dans le mois de décembre 1779; mais ce ne fut qu'en mars suivant, 1800, qu'une société libre formée par des vues de bien public, uniquement guidée par les intérêts de l'humanité, conçut et réalisa de ses propres moyens le louable et utile projet de constater le mérite de cette grande découverte, et de fixer l'opinion de la France à son égard. Cette société composée d'hommes de tous les états, les plus recommandables par leurs emplois et par leurs lumières, favorisée du gouvernement dans tout ce qui pouvait concourir au succès de son entreprise, après trois années d'expériences et de méditation, de comparaison de ses succès avec ceux qu'obtenaient dans le même tems et sur le même sujet divers médecins et sociétés savantes de toute l'Europe, donna, en mars 1803, les résultats de ses travaux, qui ne furent que la confirmation des avantages attribués à la vaccine, *de ne pas nuire et d'être un préservatif certain de la petite-vérole.* Cependant des sociétés de vaccine s'établissaient dans les principales villes de la France, des médecins et chirurgiens se livraient à des expériences particulières, tous marchant sur les traces du comité central de Paris, obtenaient les mêmes résultats. Le concours de tant d'efforts, de tant d'essais et de succès uniformes, proclamant par-tout les avantages de la vaccine, ne pouvait

manquer, avec le tems, de vaincre les obstacles, de détruire les irrésolutions et de lui attirer tous les suffrages ; mais le soin de sa propagation laissé à la bienfaisance et au zèle particuliers eût été d'un effet tardif ; et le gouvernement pénétré de ses immenses avantages, voulait en faire jouir promptement et presque simultanément toute l'étendue de la France. En conséquence, son Excellence le ministre de l'intérieur prit un arrêté portant qu'il serait établi dans chaque département un comité de vaccine chargé de propager cette précieuse découverte, et qu'il lui serait adjoint des comités d'arrondissemens ou des médecins associés dans chaque sous-préfecture. Ces vues paternelles du gouvernement furent exécutées avec empressement par votre premier magistrat, pour qui la vaccine n'était plus une découverte nouvelle, ni ses avantages un problême. (1)

Tel est l'ordre de choses qui a emmené l'établissement du comité de vaccine, tel est le but que le gouvernement l'a chargé d'atteindre. L'exposition de la série de ses travaux fera connaître avec quels succès il a rempli cette tâche honorable.

Le comité tint sa première séance le 30 pluviôse an 13, dans une des salles de l'hospice civil. Dans sa seconde séance du 4 ventôse suivant, après avoir payé par l'organe de son vice-président, un juste tribut d'éloges et de reconnaissance à la mémoire de madame de Castellane, fondatrice de plusieurs sociétés de bienfaisance dans cette ville, tribut inspiré par le lieu et le sujet de sa réunion, le comité s'occupa de son organisation et des moyens les plus propres à propager rapidement la pratique de la vaccination sur tous les points du département. Il arrêta en principe, que ses assemblées seraient fréquentes jusqu'à ce qu'il fût complètement organisé ; et dans celles qui eurent lieu pendant le mois de ventôse, il se donna un règlement ; il établit une commission de correspondance et une commission de vaccination : cette dernière fut chargée de vacciner gratuitement et publiquement les enfans qui lui seraient emmenés dans la salle des séances du comité, de tenir un registre exact du

(1) Nous avons déjà observé que M. de Castellane était de cette société philantropique qui fixa l'opinion de la France, sur la découverte de la vaccine.

nombre d'enfans vaccinés et du résultat de ses opérations, dont elle devrait rendre compte aux assemblées générales du comité. Il fit distribuer à tous les officiers de santé du département, des instructions sur le procédé de la vaccination. Il s'associa, par canton, dans l'arrondissement de Pau, un médecin ou officier de santé chargé de surveiller les vaccinations qui s'y pratiqueraient, et d'en rendre compte à la commission de correspondance qui devait entretenir des relations non-seulement avec ces membres correspondans et les comités des autres arrondissemens, mais encore avec tous les médecins, chirurgiens et particuliers du département qui voudraient bien s'adresser à elle. Il invita, par une circulaire, les ministres du culte à concourir au succès de son entreprise, et sollicita à ce sujet l'intervention de M. l'évêque; enfin, le premier germinal, le comité se trouvant définitivement organisé, fixa ses séances aux premier et quinze de chaque mois, et fit annoncer que les vaccinations publiques et gratuites allaient commencer à l'hospice civil, et qu'elles continueraient, sans interruption, les mardi et samedi de chaque semaine.

Le quinze germinal, le comité fut informé que M. le Général Préfet, dans sa tournée départementale, avait organisé les comités d'arrondissemens; les médecins désignés correspondans avaient accepté leurs titres avec plaisir. Du fluide vaccin était réclamé de toute part.

Pendant le mois de germinal, la commission de vaccination avait vacciné à l'hospice civil 38 enfans, tant de l'hospice que des particuliers. 35 de ces enfans, vaccinés de bras à bras, avaient eu une vaccine régulière, et n'avaient présenté aucune observation digne de remarque. Des trois autres vaccinés avec du vaccin de six mois, un seulement contracta la maladie; l'opération fut de nul effet chez les deux autres. Les sujets à vacciner se présentaient en foule; de sorte que votre commission de vaccination était obligée d'en renvoyer d'une séance à l'autre, afin de se ménager toujours une source de virus frais par des vaccinations successives et non interrompues. Au premier floréal, elle était abondamment pourvue de vaccin, et elle en avait déjà fait des envois considérables. Le comité d'Oloron avait annoncé le commencement de ses vaccinations; celui de Bayonne avait

réclamé et reçu du vaccin. Même envoi avait été fait à plusieurs membres correspondans ; M. Abadie Pisson avait emmené du canton de Nay six enfans qui avaient été vaccinés à l'hospice.

Dans le cours de floréal, 92 enfans avaient été vaccinés à l'hospice, indépendamment de ceux que les membres de la commission avaient vaccinés chez eux séparément. Sur ce nombre, quatre avaient été vaccinés sans fruit ; tous les autres avaient eu une vaccine dont la marche n'avait présenté rien de remarquable ; les deux enfans chez qui l'opération avait manqué le mois précédent, avaient été revaccinés avec succès pendant celui-ci. Parmi les individus vaccinés isolément, une personne d'un âge moyen avait eu une fausse vaccine, reconnue telle par plusieurs membres de la commission appelés pour la constater. (1)

Le non-succès de la vaccination, c'est-à-dire, nullité d'effet ou production d'une fausse vaccine, peut se rapporter à trois causes principales ; à la qualité du vaccin, à la manière d'opérer et à la disposition temporaire ou habituelle de l'individu. Il ne paraît pas que ce soit à la première cause qu'on doive attribuer le défaut de succès chez les sujets dont nous venons de parler, puisque la même source qui avait fourni pour eux avait produit tout son effet chez d'autres ; mais outre que cela peut tenir à une foule de petites circonstances qui accompagnent l'opération, l'histoire de la vaccination fournit un grand nombre d'exemples d'individus qui n'ont contracté la vaccine qu'après la troisième ou quatrième tentative ; et alors le défaut de succès peut dépendre de la disposition temporaire ; mais comme il y a des personnes qui n'ont jamais la petite-vérole, il pourrait s'en trouver aussi qui ne fussent jamais disposées à contracter la vaccine, ce qui formerait alors une disposition habituelle ; cependant comme il n'est point sûr qu'on soit jamais absolument à l'abri de la contagion varioleuse, et que si quelques personnes meurent sans avoir eu la petite vérole, c'est peut-être parce qu'elles ne se sont pas trouvées dans certaines circonstances, ou qu'elles n'ont pas vécu assez long-tems pour

(1) Rapport du 15 floréal

l'attendre, cette disposition habituelle à ne jamais contracter la vaccine, ne paraît rien moins que démontrée.

Pendant le mois de floréal la commission s'apperçut que les parens des enfans vaccinés à l'hospice commençaient à se relâcher de leur exactitude à les réproduire à ses séances. Ce qui la mettait dans l'impossibilité de juger du caractère de la vaccine, pouvait entretenir les parens dans une sécurité trompeuse, et tendait à jeter, tôt ou tard, de la défaveur sur la pratique de la vaccination. Pour obvier à cet inconvénient, M. le maire, sur la demande du comité, mit un valet de ville à la disposition de la commission pour obliger les parens à réproduire leurs enfans vaccinés, et il fut arrêté, en outre, que la commission distinguerait désormais ceux qui auraient été soustraits à son examen (1), et que les comités d'arrondissemens et les médecins correspondans, seraient invités à suivre la même marche. Les mêmes inconvéniens qui fixaient l'attention du comité pour la ville de Pau, se présentaient d'une manière bien plus grave dans les campagnes, où l'ignorance, l'incurie de quelques vaccinateurs, les distances à parcourir faisaient abandonner entièrement les enfans après leurs vaccinations. La commission de correspondance fut chargée de fixer l'attention des médecins et chirurgiens des campagnes sur cet objet important, de faire un nouvel envoi d'instructions aux officiers de santé, et de les accompagner d'une circulaire pour les inviter à suivre les vaccinations avec tout le soin et toute l'exactitude qu'ils pourraient y mettre. (2)

M. Pisson-Abadie, votre correspondant dans le canton de Nay, fit parvenir au comité pendant ce mois les tableaux des vaccinations faites dans son canton ; dans le premier, il portait 19 vaccinés, parmi lesquels il n'avait observé aucune anomalie, qu'un vomissement spasmodique survenu à un individu, et qui se calma spontanément.

Le second tableau portait 41 vaccinés, dont deux sans succès, et trois ayant été atteints, le deuxième jour de leur vaccination, de la petite-vérole qui régnait dans ces contrées. A la fin de floréal, la commission de corres-

---

(1) Procès-verbal du 14 floréal.
(2) Rapport et verbal du premier prairial.

pondance avait fait des envois de vaccin, non-seulement aux comités et à tous les médecins correspondans, mais encore à un grand nombre d'officiers de santé de tout le département, qui s'étaient adressés directement à elle ; ainsi l'impulsion générale était donnée, et le comité était instruit qu'on vaccinait à peu près sur tous les points du département.

Dans le mois de prairial, les vaccinations étaient dans la plus grande activité. Cent individus furent vaccinés à l'hospice, et votre commission se louait de n'éprouver aucun obstacle. Parmi ces vaccinés, aucun ne présenta d'épiphénomènes remarquables ; quelques-uns seulement furent atteints d'une éruption cutanée dans le tems de leur vaccination ; les membres de la commission avaient déjà combattu les craintes qu'avait fait naître cette espèce d'efflorescence ; mais elles furent dissipées sans retour, lorsqu'on vit dans les maisons des vaccinés, et dans le voisinage, des personnes de tout âge non vaccinées atteintes des mêmes éruptions, ce qui prouvait, sans réplique, la coïncidence et non le rapport des deux maladies. Il semblait néanmoins que les vaccinés en fussent proportionnellement plus atteints que les autres enfans, et cette observation avait déjà été faite ailleurs ; mais sans chercher d'analogie, ne sait-on pas que tout état maladif dispose davantage aux influences de la constitution dominante ?

Dans la première quinzaine, M. Laborde, votre correspondant à Pontac, fit parvenir le tableau de ses vaccinations, où se trouvait l'observation d'une vaccine irrégulière, dont l'unique bouton ne fût au point de maturité que le dix-huitième jour de l'insertion, mais qui, à cette époque, fournit du fluide vaccin qui, inséré de bras à bras, produisit une bonne vaccine. Une autre observation de trois enfans vaccinés dans une famille où était déjà la petite-vérole, chez lesquels la fièvre éruptive de cette dernière maladie se manifesta le 2e. jour de la vaccination : l'éruption varioleuse se fit régulièrement ; la petite-vérole fut discrète et bénigne, aucun bouton vaccin ne parut. Le comité d'Oloron vous transmit le compte de ses travaux. Il en résultait que la vaccination était en pleine activité dans cette ville ; qu'elle s'y pratiquait avec zèle et prudence ; qu'il restait néanmoins quelques obstacles à vaincre dans les

campagnes où plusieurs desservans attendaient les ordres de M. l'évêque pour parler à leurs paroissiens en faveur de la vaccine. Leur attente ne fut pas vaine; une circulaire de M. l'évêque, apologétique de la vaccine, et qui respirait les sentimens d'humanité et de vraie religion, les mit à même de suivre l'élan de leur zèle pastoral, et de faire disparaître tous les obstacles. (1)

Le comité de Mauléon annonçait qu'il venait de refondre son règlement, qu'il avait rendu plus praticable en le conformant aux localités; que cependant il suivait sans relâche ses opérations, dont il enverrait prochainement le résultat.

Le comité de Bayonne vous fit passer le tableau de ses vaccinés qui s'élevait à 263, pendant le mois de floréal, outre 593 autres individus vaccinés pendant le même mois et les mois antérieurs, par trois officiers de santé seulement, dans les communes environnantes, et annonçait que ce tableau serait beaucoup plus considérable si les médecins et chirurgiens des campagnes étaient plus exacts à transmettre le résultat de leurs opérations.

Enfin, le comité de l'arrondissement d'Orthez envoya le tableau de 53 vaccinés.

Dans l'arrondissement de Pau, outre le mémoire de M. Laborde, votre commission reçut, à la fin du mois, le tableau des vaccinations de M. Abadie-Pisson : elles s'élevaient à soixante-onze et n'offraient aucun fait remarquable.

M. Blandin, votre correspondant à Conchés, n'envoya pas le tableau de ses vaccinations, parce que, disait-il, il avait été dans l'impossibilité de les suivre toutes; mais il paraissait, de son mémoire très-bien fait et rempli d'observations judicieuses, que le nombre de ses vaccinations était considérable, et qu'il y apportait autant de zèle que de lumière.

Il rapportait l'exemple de trois enfans guéris d'un reste de fièvre automnale par la fièvre vaccinale qui, à la vérité, fut plus longue et plus forte chez ces individus; il citait plusieurs communes préservées ou délivrées de la petite-vérole par la pratique de la vaccination, et observait que cette pratique trouvait, dans

(1) Verbal du 14 prairial.

ce canton, peu de détracteurs ; que les ministres du culte avaient beaucoup contribué à la répandre, et que les femmes elles-mêmes vaccinaient avec des épingles. Ainsi vous vîtes, ce mois-là, vos efforts par-tout secondés, et les succès remplir ou même surpasser vos espérances.

Les vaccinations de l'hospice commencèrent à diminuer en messidor, non pas que le zèle de la commission se ralentît, mais parce que les sujets à vacciner commençaient à devenir rares, et qu'on éprouvait enfin dans les derniers rangs quelques espèces de difficulté. Quoique la vaccine ait acquis le droit de l'ancienneté par les nombreuses épreuves auxquelles elle a été soumise, sa découverte est néanmoins récente encore pour la masse du peuple peu au courant du progrès des connaissances, et qui ne sait guère que ce qui se passe autour de lui. Au reste le comité, à cette époque, devait être moins surpris que satisfait du peu de résistance, ou plutôt d'irrésolution qu'il commençait à éprouver et qui devait céder bientôt à la force de l'exemple. Le nombre des individus vaccinés pendant ce mois se portait à 22 ; chez tous, la vaccine avait suivi une marche régulière.

Les comités d'arrondissemens continuaient à s'occuper de l'objet important de leur institution. Les envois de leurs rapports, pendant ce mois, en remplissant vos désirs, justifiaient les espérances que vous aviez conçues du zèle et des lumières des membres qui les composent.

Le comité d'Oloron transmit un tableau de 759 vaccinés dans son arrondissement depuis le premier germinal jusqu'au premier messidor. La colonne d'observations ne présentait de remarquable que l'exemple de deux enfans faibles avant leur vaccination et dont le tempérament se fortifia sensiblement depuis.

Le tableau du comité d'Orthez portait 187 vaccinés qui ne fournissaient aucune observation ; mais le docteur Paraige, dans une lettre particulière rapportait l'exemple d'un enfant qui fut atteint du charbon pendant le cours de sa vaccine dont la marche ne fut nullement dérangée, et l'enfant se tira heureusement de l'un et de l'autre. Cet exemple confirme les observations déjà faites, que le virus vaccin n'est que anti-varioleux, qu'il ne se

combine point avec les virus d'autre nature, et qu'il conserve toujours son homogénéïté, quel que soit l'état des humeurs du sujet vacciné.

Le comité de Mauléon fit passer un tableau de 405 vaccinés. Comme la petite vérole regnait dans cet arrondissement en même-tems qu'on y pratiquait les vaccinations, les colonnes d'observations présentaient plusieurs exemples de vaccine et de petite vérole allant ensemble, et suivant chacune sa marche régulière, sans paraître éprouver ni secours ni entrave de la part de la maladie concommitante.

Un seul exemple nous affecta douloureusement, celui d'un enfant vacciné à qui la petite vérole survint le troisième jour, et qui succomba le onzième; quoique jusqu'alors les deux maladies eussent suivi une marche régulière. Il est fâcheux qu'on n'ait pas donné plus de détails sur cette observation; mais il est raisonnable de penser que la terminaison funeste arrivée le onzième jour (sans doute de la petite vérole) doit être attribuée à cette dernière maladie, parce que c'est l'époque de son plus grand danger à cause du gonflement de la figure et des accidens qui l'accompagnent, tandis que la fièvre vaccinique est ordinairement passée à cette époque, qui correspondrait au quatorzième jour de la vaccination. C'est un fait très-remarquable que cette marche simultanée et indépendante de deux maladies qui ne peuvent pas succéder l'une à l'autre. Quelques inoculateurs avaient avancé que la coïncidence de la vaccine avec la petite vérole, pouvait rendre cette dernière plus bénigne. Ce serait, sans doute, un avantage bien précieux; s'il était réel, mais malheureusement l'observation ne l'a pas confirmé. Elle semble prouver au contraire, que ce n'est qu'une assertion hazardée par l'enthousiasme, que la vaccine n'est point un remède, mais un préservatif de la petite vérole, et que comme tel, elle doit avoir obtenu son plein effet, pour exercer sa vertu anti-varioleuse. Or ce plein effet ne paraît obtenu qu'au moment du dernier degré du travail vaccinal, qui est peut-être celui de l'affection générale du système caractérisée par le mouvement fébrile et l'entier développement des aréoles, c'est-à-dire, vers le onzième jour de l'insertion pour les vaccines régulières. Voilà pourquoi on a vu fréquemment des petites véroles survenir jusqu'à cette époque, sans pa-

raître éprouver aucune influence de la part de la vaccine. Mais il y a plus, comme le germe varioleux peut être contracté pendant le travail progressif de la vaccine, c'est-à-dire, depuis son insertion jusqu'au onzième jour à peu près, et qu'il se passe de huit à dix jours au moins entre l'infection variolique et son développement, ainsi que le prouve l'inoculation, on voit que l'apparition de la petite vérole peut avoir lieu même après l'établissement de l'effet préservatif de la vaccine, et c'est aussi ce qui a été observé plusieurs fois. (1) C'est dans ces cas là seulement, qu'il semble qu'on ait eu quelques données pour croire que le travail vaccinal parvenu à son dernier période, ait produit quelques modifications en bien sur la petite vérole, dont il n'enchaîne point d'ailleurs la marche; mais jamais on n'a vu la petite vérole survenir à une époque qui put faire soupçonner que le germe en eût été contracté postérieurement à la disparition des aréoles, ou postérieurement à l'établissement de l'effet préservatif. En appliquant tout ce que nous venons de dire, aux vaccines irrégulières dont le développement est quelquefois extraordinairement tardif, on voit que la petite vérole peut survenir plusieurs semaines, et même un mois après la vaccination. On a cru ces explications nécessaires pour prévenir que de pareils événemens, si quelque jour, ils venaient à avoir lieu, n'attirassent à la vaccine de la défaveur ou des reproches immérités. Au reste, si l'expérience n'a pas prouvé que la coïncidence de la vaccine avec la petite vérole rendît cette dernière plus bénigne, elle ne prouve pas non plus, qu'elle la rende plus fâcheuse, et dès-lors, les épidémies varioleuses sont une raison de plus pour recourir à la vaccination, puisque, pratiquée à tems, elle préserve de la contagion varioleuse, et que si elle arrive trop tard, elle n'a d'autre inconvénient que d'être de nul effet.

On a encore attribué à la vaccine la guérison de plusieurs maladies chroniques. Il ne sera pas non plus hors de propos d'examiner sous quel point de vue on doit considérer ces guérisons. Il est des états ou des affections morbifiques dont la guérison dépend d'un mouvement dépuratoire, d'un effort critique, d'un excitement qui

(1) Rapport du comité central de vaccine, pag. 252.

modifie l'ancienne manière d'être ou rompe des habitudes devenues constitutionnelles. Dans tous ces cas, l'inoculation de la vaccine peut devenir accidentellement un moyen curatif, sur-tout si son travail est bien marqué; mais ici ce n'est pas comme vaccine qu'elle agit, c'est tout simplement comme moyen d'irritation capable de produire ce travail, cet excitement qui constitue la fièvre, et sous ce point de vue, on ne doit lui attribuer que les guérisons qu'aurait effectuées toute autre espèce de fièvre éphémère du même dégré d'intensité.

Quand même la vaccine n'aurait pas d'autre avantage que celui qui ne lui est plus contesté, de préserver pour toujours de la petite vérole, ce serait un assez grand présent fait à l'humanité, pour qu'elle soit placée parmi les découvertes les plus belles et qui honorent le plus l'art de guérir. Ce n'est pas qu'on doive blâmer ceux qui cherchent à lui découvrir d'autres vertus; mais il faut se mettre en garde contre l'exagération qui fait commettre des fautes et emmene définitivement la dépréciation. C'est ainsi que des remèdes héroïques ont autrefois excité tour à tour l'admiration et la frayeur, ont été quittés et repris pour n'être plus abandonnés depuis qu'ils ont été réduits à leur véritable valeur.

En thermidor, les vaccinations touchaient à leur fin dans l'hospice civil; mais il s'en pratiquait encore en ville chez les particuliers. Les vaccinations particulières de cette année et des années antérieures dans la ville de Pau, peuvent au moins être égalées en nombre aux vaccinations publiques et gratuites de l'hospice; et il est probable que le même calcul peut s'appliquer aux principales villes du département où il y a des comités établis.

Le comité central reçut pendant ce mois les premiers tableaux dressés par les maires des vaccinations pratiquées dans leurs communes respectives; le relevé de ces tableaux, sans y comprendre la ville de Pau, portait le nombre des vaccinés dans le premier arrondissement à 950 pendant ce mois et les mois antérieurs. On y voyait bien encore quelques communes arrièrées dont les maires donnaient pour prétexte qu'il n'y avait point de petites véroles chez eux, d'autres, que leurs administrés voulaient s'en rapporter à la providence; mais les premiers n'étaient que des temporiseurs imprudens, et pour les seconds, comme il n'est guère possible que toute une

commune partage la même opinion pour le fatalisme, il était visible que ce langage était entièrement personnel aux maires. Au reste, comme en supposant, qu'il y eût quelque chose de réel, c'était surtout dans ces communes, que MM. les ministres du culte devaient faire usage de leurs moyens de persuasion, le comité chargea sa commission d'intéresser de nouveau le zèle pastoral de M. l'évêque. Il paraissait encore de ces tableaux, que la petite vérole avait fait, pendant le printems, des apparitions fréquentes dans différentes communes, mais que par tout elle avait été arrêtée et étouffée, pour ainsi-dire, dans son berceau, par la pratique de la vaccination.

Les tableaux des correspondans n'offrirent pendant ce mois rien de particulier que de fréquentes éruptions cutanées qui accompagnerent ou suivirent les vaccinations.

Pendant le mois de fructidor, la ville de Pau n'offrait plus que quelques vaccinations particulières; mais elles se soutenaient dans les campagnes dont les tableaux portaient le nombre à 694 dans cet arrondissement.

Le comité fut informé, que malgré sa circulaire et ses exhortations aux officiers de santé des campagnes, ils négligaient de suivre la marche de leurs vaccinations, ce qui pouvait laisser glisser de fausses vaccines qui ne seraient pas distinguées; et en sentant toutes les conséquences, il arrêta qu'il en serait fait mention expresse dans son procès-verbal, afin que, si quelque jour, des enfans ainsi vaccinés venaient à avoir la petite vérole, il pût faire voir que cet événement malheureux avait été prévu comme le résultat possible de la négligence des vaccinateurs, et ne devait point être mis sur le compte de la vaccine. (1) La correspondance n'offrit rien d'important pendant ce mois; le comité de Mauléon seul fit parvenir un tableau de 25 vaccinés pendant les deux mois de thermidor et fructidor, il n'était accompagné d'aucune observation.

En vendémiaire, la ville de Pau ne fournit que six sujets à vacciner, quoiqu'il soit probable qu'il en reste encore un certain nombre. L'indécision n'est pas l'obstacle général, c'est plutôt l'insouciance où plonge presque toujours l'absence du danger. Depuis quelque tems on

(1) Procès-verbal du premier fructidor.

ne parle plus des ravages de la petite vérole, et c'est assez pour que le peuple s'endorme dans la sécurité. Cependant les vaccinations se continuaient dans les campagnes. 416 individus avaient été vaccinés dans cet arrondissement d'après les tableaux fournis par les maires. Votre commission reçut le tableau des vaccinations de votre correspondant M. Laborde, qui n'offrait rien qui dût vous être rapporté.

Le comité d'Oloron transmit un tableau de 126 individus vaccinés dans les communes. Il paraissait qu'à Oloron, comme à Pau, les vaccinations touchaient à leur fin, et qu'elles passaient des villes aux campagnes, comme de leurs centres à leurs circonférences.

Un enfant de six mois fut atteint de la petite-vérole; mais le virus contagieux ne trouvant pas d'alimens autour de lui, s'éteignit dans son berceau.

Au commencement de l'automne, quelques enfans parmi les vaccinés et autres, furent atteints d'une fièvre éruptive qu'on annonça être la petite-vérole. Les membres de votre commission chargés de constater la nature de cette maladie se rendirent chez les individus désignés par le bruit public, et dans leur rapport déclarèrent unanimement que cette maladie éruptive était la petite-vérole volante. (1) La marche de ces deux maladies est si différente, et leurs caractères distinctifs si tranchans, qu'il est tout-à-fait impossible de les confondre. mais il n'en était pas ainsi de quelques enfans non vaccinés qui eurent réellement la petite-vérole, dont un fut même la victime. La petite-vérole s'étant montrée çà et là parmi le petit nombre d'enfans non vaccinés, principalement dans les communes de Pau et de Jurançon, il est tout-à-fait probable qu'elle aurait régné épidémiquement dans ces communes, si elle n'eût été prévenue par l'emploi de son préservatif, la vaccination. Tous ces faits furent consignés dans le procès-verbal de votre séance du premier brumaire.

Pendant ce dernier mois, 65 individus ont été vaccinés dans l'arrondissement d'Oloron, et 4 dans celui d'Orthez, dont le tableau porte huit petites-véroles bénignes.

Le comité de Bayonne en annonçant l'envoi prochain

(1) Verbal du premier brumaire.

d'un tableau qui ne nous est pas encore parvenu, donne les détails les plus satisfaisans sur la propagation de la vaccine dans tout l'arrondissement. Il cite même quelques communes où la petite-vérole paraît devoir être bientôt inconnue, et nomme, avec distinction, MM. Dorcosberro, Salaberry, Caillava et Campagne, officiers de santé, comme ayant constamment donné des preuves du plus grand zèle. Il observe que les petites véroles ont été extrêmement rares, et d'une bénignité extraordinaire; que cette double circonstance a établi une sécurité qui a contrarié leurs efforts dans quelques parties de l'arrondissement.

Une observation bien satisfaisante à faire ici, c'est que malgré le peu de soin que quelques vaccinateurs ont paru apporter à leurs opérations, malgré les inquiétudes du comité à cet égard, on n'a pas eu un seul exemple dans tout le département, d'un individu vacciné, qui ait contracté postérieurement la petite-vérole.

Le cumul des individus vaccinés dans le département depuis la formation des comités présente le résultat suivant :

Nombre des vaccinés par la commission du comité central, les membres correspondans, par d'autres médecins, chirurgiens et officiers de santé.

Dans l'arrondissement de Pau.	2444.
Item, dans l'arrondissement d'Oloron. . .	950.
Item, dans l'arrondissement de Mauléon. .	489.
Item, dans l'arrondissement de Bayonne. .	856.
Item, dans l'arrondissement d'Orthez.. . .	244.
TOTAL des vaccinés dans le département.	4983.

A quoi l'on peut ajouter, sans crainte d'exagération, au moins un nombre égal de vaccinés avant l'établissement des comités, et depuis, par divers médecins, chirurgiens et officiers de santé qui n'ont pas rendu compte de leurs opérations; et ce qui le prouve, c'est l'immense disproportion qui existe entre le nombre des vaccinés portés dans l'arrondissement de Pau, où le comité a toujours été tenu au courant des vaccinations par la voie de ses correspondans, et surtout par les tableaux

dressés par les maires, et le nombre connu des vaccinés dans les autres arrondissemens où nous sommes très-sûrs que les vaccinations ont été généralement pratiquées.

Tel est l'exposé exact de vos travaux et de leurs résultats jusqu'à ce jour. Tel est l'état actuel de la vaccination dans le département. Il en résulte qu'elle est par-tout connue et généralement adoptée.

Si votre ouvrage n'est pas encore achevé, au moins avez-vous obtenu des avantages immenses. Ces avantages ne se bornent pas à avoir soustrait à la contagion varioleuse la très-grande majorité des individus qui lui étaient destinés, en rendant désormais les foyers contagieux extrêmement rares, vous aurez fait que le petit nombre de sujets épars qui pourraient y rester encore exposés, en soit incomparablement moins maltraité. Le comité aurait donc atteint déjà son but, si le gouvernement n'eût eu en vue que de préserver la génération actuelle des ravages de la petite vérole; mais il porte plus loin ses désirs et ses espérances; il veut en préserver les générations futures par l'extinction totale du germe varioleux, et il y parviendra avec un peu plus de tems et de persévérance (1)

Après le juste tribut de reconnaissance dû à l'immortel auteur de la découverte de la vaccine, à la société philantropique qui en fit présent à la France, et au gouvernement qui, par des vues toutes paternelles, a voulu en propager les bienfaits dans tout l'empire; en réfléchissant aux personnes dont le zèle chaleureux ou les services assidus ont le plus contribué aux succès du comité, votre commission vous aurait proposé de voter des remercimens à M. le général préfet, et à M. le président de la cour d'appel, premier administrateur de

---

(1) L'innoculation de la petite-vérole qu'on croit plus ancienne que l'ère chrétienne dans l'Indostan, s'y pratique tous les sept ans avec pompe et cérémonies religieuses. Cet intervalle est trop long; mais en imitant cet exemple pour l'Innoculation de la vaccine, une fois qu'on aura vacciné la génération actuelle, on pourrait chaque année, au printems et en automne, faire, pour les nouveaux nés, des vaccinations publiques auxquelles ôn donnerait un caractere national et même religieux; et cela jusqu'à ce que des faits attestassent suffisamment que le germe varioleux est entièrement éteint en Europe, et chez les peuples avec lesquels nous pourrions avoir des relations.

l'hospice, si la passion du bien public, chez l'un, et la douce bienfaisance, chez l'autre, n'étaient devenues depuis long-tems des vertus d'habitude et de besoin, plutôt que de réflexion.

Les comités d'arrondissemens ont payé leur tribut de zèle et d'efforts pour la propagation de la vaccine. La réputation et les lumières des membres qui les composent, ont été d'un secours puissant au comité départemental.

Les membres correspondans dans l'arrondissement de Pau, ont aussi fait leur devoir; quoique tous n'aient pas mis le même degré d'exactitude dans leur correspondance, ils ne s'en sont pas moins acquittés, dans leurs cantons respectifs, de la tâche que leur imposait leur honorable association. Tous, en partageant vos vues et vos travaux, se sont acquis des droits aux succès qui les ont couronnés.

EXTRAIT du registre du Comité central de vaccine, établi à Pau.

Séance du 15 janvier 1806.

Le comité ayant entendu la lecture du rapport général fait au nom de sa commission de correspondance, par M. Terrier son secrétaire, a arrêté qu'il serait imprimé et distribué.

Pour extrait conforme :

J. TERRIER.

A PAU, de l'Imprimerie de J. P. VIGNANCOUR.
Février 1806.